

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux d'extension et de restructuration du pôle de
rattachement des extractions judiciaires (PREJ)
d'Epinal

**Ministère de la justice
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTAIRES DU
GRAND EST
DEPARTEMENT DES AFFAIRES IMMOBILIERES**

19 RUE EUGENE DELACROIX - BP 16
67035 STRASBOURG CEDEX 2
Tél : 03 88 56 52 12
N° SIRET : 176 701 209 00015
Code APE : Justice (8423Z)

Procédure de passation :

La procédure de passation est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 22 septembre 2026 à 12h00

**La visite des lieux est obligatoire selon les dispositions prévues à l'article 6.2 en page 9
du présent règlement.**

Dates et heures de la visite obligatoire

**Lots 1 à 5 : jeudi 03 septembre 2026 à 09h30 ou jeudi 10 septembre 2026 à 09h30
Lots 6 à 11 : jeudi 03 septembre 2026 à 11h30 ou jeudi 10 septembre 2026 à 11h30**

IMPORTANT : En application de l'article R2132-2 du Code de la commande publique, les candidatures et les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique.

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.5 - Contrôle technique.....	6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	7
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire.....	8
6.2 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours	14

Prologue - Clause de sûreté

Les documents transmis par la Maîtrise d'ouvrage dans le cadre de cette mise en concurrence (pièces, plans...) ne pourront en aucun cas être transmis, publiés ou photocopiés par les candidats et le Titulaire. Ils doivent être immédiatement détruits par les candidats non retenus suite à la notification de la décision du Représentant du Pouvoir Adjudicateur de ne pas les retenir. De même, ils devront être immédiatement détruits par le titulaire du marché au terme des garanties qui lui incombent. À titre de rappel, l'article 434-35 du code pénal dispose : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait, en quelque lieu qu'il se produise, de remettre ou de faire parvenir à un détenu, ou de recevoir de lui et de transmettre des sommes d'argent, correspondances, objets ou substances quelconques ainsi que de communiquer par tout moyen avec une personne détenue, en dehors des cas autorisés par les règlements. La peine est portée à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende si le coupable est chargé de la surveillance de détenus ou s'il est habilité par ses fonctions à pénétrer dans un établissement pénitentiaire ou à approcher, à quelque titre que ce soit, des détenus.

NOTA : L'ensemble des clauses générales relatives à la sûreté pénitentiaire sont annexées au dossier de consultation. Rassemblées dans le « Cahier des clauses de sécurité », elles sont contractuelles. Le Cahier des clauses de sécurité ne s'oppose pas à ce que des clauses plus précises et, ou plus spécifiques soient mentionnées dans les autres pièces du marché.

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Travaux d'extension et de restructuration du pôle de rattachement des extractions judiciaires (PREJ) d'Epinal

Lieu(x) d'exécution :

PREJ EPINAL

11, rue Jean Villars

88000 EPINAL

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	VRD - Démolition - Fondations - Gros œuvre
02	Façade ITE - Couverture - Zinguerie
03	Menuiseries extérieures
04	Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds
05	Électricité
06	Plomberie - CVC - Sanitaires
07	Chape - Revêtements de sols
08	Peinture
09	Menuiseries intérieures

10	Serrurerie - Métallerie
11	Aménagements extérieurs

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45454000-4	Travaux de restructuration

Lot(s)	Code principal	Description
01	45111000-8 45223220-4	Travaux de démolition Travaux de gros-œuvre
02	45261210-9	Travaux de couverture
03	45421000	Travaux de menuiserie
04	45320000-6 45324000-4	Travaux d'isolation Travaux de pose de plaques de plâtre
05	45311200-2	Travaux d'installation électriques
06	45332000-3 45331000-6	Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
07	45262321-7	Travaux de chape
08	45442100-8	Travaux de peinture
09	45421000	Travaux de menuiserie
10	45421140	Pose de menuiseries métalliques, excepté portes et fenêtres
11	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

2.5 - Clause sociale d'insertion obligatoire

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, la DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DU GRAND EST s'engage dans une politique volontariste d'insertion des personnes à la recherche d'un emploi et considérées comme prioritaires au regard des politiques publiques de l'emploi.

En conséquence, l'Acheteur a décidé de faire application des dispositions de l'article L.2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise qui se verra attribuer un lot du marché devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières et réserver dans l'exécution du marché, un minimum d'heures d'insertion, sur la durée du marché, conformément à ce qui est demandé dans l'acte d'engagement.

2.6 - Clause diversité et égalité professionnelle

Le ministère de la Justice est engagé dans une démarche de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A ce titre, il est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (éga-conditionnalité).

La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances ».

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes doit être limitée aux prestations qui font l'objet du marché et aux moyens humains affectés à l'exécution des prestations dudit contrat. Dès lors, **l'attributaire d'un marché dont le montant est supérieur ou égal à 500 000€ HT (ou dans le cas de l'attribution de plusieurs lots, le cumul des lots est supérieur ou égal à 500 000€ HT) doit impérativement renseigner le questionnaire disponible via le lien ci-dessous, avant la date de notification du marché :**

https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm

Le questionnaire devra également être complété 2 mois avant la date de fin du marché.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le Groupement Architecture To Air - FM INGENIEUR CONSEIL dont le mandataire est :

Architecture To Air
7 Rue André del sarte
75018 PARIS

Tél : 06.78.28.22.01 - Courriel : architecturetoair@gmail.com

SIRET : 798 422 143 00031

Elle est représentée par Monsieur Jérôme MICHEL.

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Le titulaire de la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier sera désigné ultérieurement.

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

Le titulaire de la mission coordination des systèmes de sécurité incendie sera désigné ultérieurement.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

SOCOTEC Nancy
1 rue du Clocher de Vezelise
54230 CHAVIGNY

Tél. : 07.77.94.62.33 - Courriel : Construction.nancy@socotec.com

Le contrôleur technique est représenté par Monsieur Gilles TELLIEZ.

Les missions de contrôle technique sont les suivantes : L - LE - STI - PS

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
27c rue d'Epinal
88190 GOLBEY

Tél. : 06.78.42.14.14 - Courriel : Serviceclientgrandest.construction@bureauveritas.com

Le SPS est représenté par Madame Jennifer POINTEAUX-THIEL.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : le financement est assuré par l'État.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- 01 - RC- Règlement de la consultation
- 02 - AE - Acte d'engagement
- 2a - DC4 - Déclaration de sous-traitance
- 03 - CCAP - Cahier des clauses administratives particulières
- 04 - CCTP - Clauses générales
- 05 - CCTP - Lot 01 - VRD - Démolition - Fondations - Gros-œuvre
- 06 - CCTP - Lot 02 - Facade ITE - Couverture - Zinguerie
- 07 - CCTP - Lot 03 - Menuiseries extérieures
- 08 - CCTP - Lot 04 - Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds
- 09 - CCTP - Lot 05 - Électricité
- 10 - CCTP - Lot 06 - Plomberie - CVC - Sanitaires
- 11 - CCTP - Lot 07 - Chape - Revêtements de sols
- 12 - CCTP - Lot 08 - Peinture
- 13 - CCTP - Lot 09 - Menuiseries intérieures
- 14 - CCTP - Lot 10 - Serrurerie - Métallerie
- 15 - CCTP - Lot 11 - Aménagements extérieures
- 16 - DPGF - Lot 01 - VRD - Démolition - Fondations - Gros-œuvre
- 17 - DPGF - Lot 02 - Facade ITE - Couverture - Zinguerie
- 18 - DPGF - Lot 03 - Menuiseries extérieures
- 19 - DPGF - Lot 04 - Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds
- 20 - DPGF - Lot 05 - Electricité
- 21 - DPGF - Lot 06 - Plomberie - CVC - Sanitaires
- 22 - DPGF - Lot 07 - Chape - Revêtements de sols
- 23 - DPGF - Lot 08 - Peinture
- 24 - DPGF - Lot 09 - Menuiseries intérieures
- 25 - DPGF - Lot 10 - Serrurerie - Métallerie
- 26 - DPGF - Lot 11 - Aménagements extérieures
- 27 - Planning d'intervention des lots par phase
- 28 - Système de câblage CCTVDI 2023 = guide référence - système de câblage à respecter
- 29 - PGC - Plan Général de Coordination
- 30 - RICT - Rapport Initial Contrôle Technique
- 31 - CCS - Cahier des Clauses de sécurité applicable en milieu pénitentiaire
- 32 - Attestation de visite
- 33 - Engagement de confidentialité
- 34 - Plans
- 35 - Etude de sol
- 36 - Rapport amiante
- 37 - Rapport plomb

Nota : les documents inscrits en rouge ne seront transmis qu'après la visite obligatoire et le retour de l'engagement de confidentialité.

L'engagement de confidentialité dûment signé doit être transmis aux adresses suivantes :

- Sandra.Ostermann@justice.fr
- Christine.Goepfert@justice.fr

Avec en copie : camille.lefoul@justice.fr

Le dossier de consultation est disponible sans restriction sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
--	-----

➤ Certificats de qualifications et /ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
marquage NF/CSTB ou équivalent	Non
marquage CE ou équivalent	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr , soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Le Cahier des Clauses de Sécurité applicable en milieu pénitentiaire (CCS)	Oui
Planning travaux intégrant les implications d'une intervention dans un bâtiment pénitentiaire.	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
L'attestation de visite	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Non
La présentation de l'équipe dédiée au projet	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Une demande préalable d'autorisation d'accès est obligatoire auprès du Maître d'Ouvrage, du Maître d'œuvre et de l'établissement. **Cette demande doit impérativement être soumise 4 jours ouvrables avant la visite accompagné des cartes d'identités des visiteurs.**

Pour les français nés à l'étranger ainsi que les titulaires d'un titre de séjour la filiation des deux parents sera nécessaire avec les précisions suivantes : Noms / Prénoms / Lieux et dates de naissances de chacun des parents.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Visites programmées :

Lots 1 à 5 :

Jeudi 03 septembre 2026 à 09h30 ou jeudi 10 septembre 2026 à 09h30

Lots 6 à 11:

Jeudi 03 septembre 2026 à 11h30 ou jeudi 10 septembre 2026 à 11h30

Le pouvoir adjudicataire se réserve la possibilité d'ajouter une ou plusieurs dates de visite.

- Adresse : PREJ EPINAL
11, rue Jean Villars
88000 EPINAL

- 2 Personnes maximum par candidat

- Demande d'accès pour la visite auprès des personnes suivantes :

Contact Établissement :

M ROUSSEL Raphaël, 03 29 31 83 05

Raphael.Roussel@justice.fr

Secrétariat établissement :

sec.ma-epinal@justice.fr

Contact MOA - Chargée d'opérations :

Mme LEFOUL Camille - camille.lefoul@justice.fr

Contact MOE:

ARCHITECTURE TO AIR - architecturetoair@gmail.com

Pendant les travaux, une demande préalable d'autorisation d'accès pour chaque ouvrier sera obligatoire auprès de l'établissement (via carte d'identité ou titre de séjour avec nom/prénom/lieu de naissance des deux parents).

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, **soit le mardi 22 septembre 2026 à 12h00.**

Lors du dépôt, le candidat doit impérativement renseigner sur le profil d'acheteur une adresse mail valide pendant toute la durée de la consultation.

Celle-ci permettra au pouvoir adjudicateur la transmission de toute information, les demandes complémentaires de toute nature (régularisation le cas échéant, teneur de l'offre, ...), notification de documents, décision, ...

Il appartient au candidat d'effectuer tout paramétrage de sa messagerie (spams, indésirables, ...) et fera preuve de toute diligence dans la consultation des échanges produits sur le profil acheteur.

Il ne pourra émettre aucune réclamation sur ce point s'il venait à ne pas prendre connaissance d'un quelconque échange.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DU GRAND EST
DEPARTEMENT DES AFFAIRES IMMOBILIERES
19 RUE EUGENE DELACROIX - BP 16
67035 STRASBOURG CEDEX 2**

Copie de sauvegarde pour : Travaux d'extension et de restructuration du PREJ d'Epinal

Nom du candidat ou des membres du groupement candidat (*) :

« NE PAS OUVRIR »

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Word, PDF, Excel

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Distinguer bien clairement 2 dossiers : pièces administratives et documents techniques

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Plateforme de transmission électronique : francetransfert.numerique.gouv.fr

Il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Les candidats dont la candidature n'a pas été retenue seront informés par courrier électronique avec accusé réception du rejet de celle-ci.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
2.1- <i>Moyens techniques, qualification et mémoire technique, noté de 0 à 10 points</i>	10.0 %
2.2 - <i>Moyens humains, organisation du travail sur le site, noté de 0 à 10 points</i>	10,0 %
2.3 - <i>Cohérence de la méthodologie avec le besoin objet du CCTP, noté de 0 à 10 points</i>	10,0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	20.0 %
3.1 - <i>Descriptif des mesures prises en faveur de la réduction des déchets, noté de 0 à 10 points</i>	10,0 %
3.2 - <i>Descriptif des mesures prises en faveur de la réduction des emballages, noté de 0 à 10 points</i>	10,0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

1 - Le critère de prix des prestations des offres conformes sera évalué de la façon suivante :

- $50 - ((\text{Prix candidat} - \text{Prix mini}) / \text{Prix maxi}) \times 50$

2 - Le critère « Valeur technique » sera évalué de la façon suivante :

- Moyens techniques, qualification et mémoire technique, noté de 0 à 10 points
- Moyens humains, organisation du travail sur le site, noté de 0 à 10 points
- Cohérence de la méthodologie avec le besoin objet du CCTP : le candidat présentera la méthodologie qu'il souhaite proposer pour la réalisation des travaux. Le candidat est invité à décrire les étapes clés, les processus et les techniques qu'il prévoit d'appliquer. À ce titre, le

candidat est fortement invité à illustrer son approche le cas échéant, **par des exemples concrets d'opérations précédentes** (5 maximum), noté de 0 à 10 points

3 - Le critère « performances en matière de protection de l'environnement » sera évalué de la façon suivante :

- Descriptif des mesures prises en faveur de la réduction des déchets, noté de 0 à 10 points
Le candidat précisera toutes les mesures qu'il s'engage à prendre pour réduire la production de déchets et valoriser les déchets générés par l'opération objet du marché notamment ses partenariats avec des organismes de recyclage.
Le cas échéant, le candidat est invité à l'appui de la notice réemploi, de proposer de réemployer in situ un ou plusieurs éléments cités. Le candidat précisera l'élément de la notice qu'il s'engage à réemployer.
- Descriptif des mesures prises en faveur de la réduction des emballages, noté de 0 à 10 points
Le candidat précisera les mesures qu'il s'engage à mettre en place dans le cadre de cette opération pour réduire la production de déchets à la source et d'emballages.

Les notes seront évaluées de la manière suivante :

Notes de 0 à 10 => De 0 = offre non conforme à 10 = Excellent.

Des évaluations chiffrées par demi-points ou quart de points peuvent être attribués pour affiner le jugement des critères.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les 3 candidats sélectionnés ayant présenté les offres les plus intéressantes. Les négociations pourront porter sur tous les points du marché et se dérouleront par tous les moyens. Le ou les candidats concernés en seront informés par courriel, qui indiquera la date et l'heure de la négociation, et les modalités qui seront les mêmes pour tous les candidats invités à la négociation. Elles se dérouleront si nécessaire par phases successives, de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

Renseignement(s) administratif(s) :

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DU GRAND EST
DEPARTEMENT DES AFFAIRES IMMOBILIERES**

19, Rue Eugène Delacroix - BP 16
67035 STRASBOURG CEDEX 2

RC - Règlement de consultation
Consultation n° : 26-EPINAL-PREJ-TVX

Auprès de : Mme Sandra OSTERMANN
Téléphones : 03 88 56 52 12
Courriels : sandra.ostermann@justice.fr

& Mme Christine GOEPPERT
03 88 56 81 49
christine.goeppert@justice.fr

Renseignement(s) technique(s) :

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DU GRAND EST
DEPARTEMENT DES AFFAIRES IMMOBILIERES**

19, Rue Eugène Delacroix - BP 16

67035 STRASBOURG CEDEX 2

Auprès de : Madame Camille LEFOUL

Téléphone : 06 24 19 11 10

Courriel : camille.lefoul@justice.fr

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix

BP 51038

67070 STRASBOURG

Tél : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

Accueil téléphonique uniquement les matins de 09h00 à 12h00.

Greffe du tribunal -

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Greffe des référés -

Courriel : referes.ta-strasbourg@juradm.fr

Greffe des expertises -

Courriel : expertisesta67@juradm.fr

En cas de saisine du Tribunal administratif de Strasbourg par courriel (uniquement pour les contentieux des référés ou des reconduites à la frontière), il convient de **demandeur une confirmation de lecture**.

Pour des raisons techniques, un courriel ne peut excéder la taille 4,9 mo.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.